

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration de la chapelle Saint-Fiacre de Melrand

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/45454

MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Rennes
7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex
Tél. 02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE MELRAND

9 rue de la Mairie - 56310 Melrand
Tél. 02 97 39 54 61
commune-de-melrand@wanadoo.fr

L'imprimerie Graph Impress soutient la Commune de Melrand et la restauration de la chapelle Saint-Fiacre



La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



création graphique: Fondation du patrimoine Bretagne - octobre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

LA CHAPELLE SAINT-FIACRE DE MELRAND

La chapelle Saint-Fiacre fut construite près d'un tumulus, sur une voie romaine. Son édification au XVème siècle par des familles nobles en fait la chapelle la plus ancienne de la commune.

La sobriété de sa nef, sa porte monumentale ouest, son clocheton sommital et ses ouvertures sont une promesse de richesse intérieure. Lorsque l'on entre, l'exceptionnel jubé peint de 1470/1480 ne doit pas faire oublier la dalle granitique sculptée au sol, les vitraux, les statues médiévales et le bénitier compartimenté. Dans le chœur on aperçoit des peintures murales, un lutrin surprenant ainsi qu'un retable du XVIème siècle.

Longtemps, la manifestation l'Art dans les chapelles a demandé à des artistes de s'installer en ces lieux où ils ont bénéficié d'une atmosphère chaleureuse et conviviale ancrée dans le territoire. Le comité qui oeuvre pour l'édifice organise chaque année, autour des fontaines fleuries, un pardon festif, avec la vente de bouillie de millet traditionnelle, suivi

d'une procession.

Malheureusement, l'état de la toiture est préoccupant. Il nous faut aujourd'hui entreprendre d'importants travaux sur la charpente et la couverture pour régler au plus vite les problèmes de sécurité qui ont empêché, ces dernières années, que s'y déroule toute manifestation accueillant du public.

Ce projet dépasse les possibilités financières de la commune. Malgré les aides obtenues de l'Etat et du Département, le coût résiduel a encouragé la commune à lancer une souscription, permettant de soulager la charge tout en donnant la possibilité aux donateurs de participer à un projet de mémoire.

Charles BOULOUARD, Maire

Montant des travaux	705.000 €
Montant des subventions attendues*	562.000 €
Part restant à la charge de la commune	143.000 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit votre don.

De plus, vous bénéficierez :

► FORMULE N°1 : de 1€ à 149€

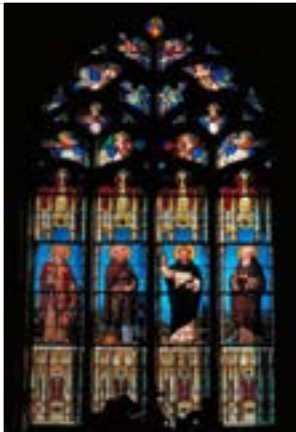
Invitation au vernissage des travaux

► FORMULE n°2 : de 150€ à 299€

Formule n°1 + invitation aux manifestations culturelles organisées à l'église

► FORMULE n°3 : au-delà de 300€

Formule n°2 + inscription des grands donateurs sur une plaque



OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-FIACRE DE MELRAND

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/45454



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : «Fondation du patrimoine, chapelle Saint-Fiacre de Melrand». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____